



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 février 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2010**

(19-22 janvier 2010, New York)

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2010/1	3
2010/2	5
2010/3	5
2010/4	6
2010/5	7
2010/6	8
2010/7	9
2010/8	10
2010/9	11
2010/10	12



2010/11 Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi.....	13
2010/12 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010.....	13

2010/1

Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, tel qu'il figure dans le document DP/2010/3;

2. *Approuve* la présentation des activités et dépenses figurant dans le document DP/2010/3, qui correspondent aux catégories approuvées dans la décision 2009/22;

3. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 903,4 millions de dollars, représentant le montant total du budget d'appui biennal pour 2010-2011, telles que présentées dans le document DP/2010/3;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant de 77,5 millions de dollars pour financer les activités menées à des fins spéciales, telles qu'elles sont décrites aux paragraphes 83 à 112 du document DP/2010/3, se répartissant entre les activités prescrites par l'Assemblée générale (72,4 millions de dollars) et les dépenses d'équipement (5,1 millions de dollars);

5. *Prend note avec satisfaction* des investissements stratégiques proposés dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, tels qu'indiqués au paragraphe 17 du document DP/2010/3, et *prie* le PNUD de le tenir informé de l'état d'avancement de ces investissements;

6. *Décide*, comme l'a proposé l'Administratrice, d'autoriser celle-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2010-2011 un montant supplémentaire pouvant atteindre 30 % (17,4 millions de dollars) du montant net de 58 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU, et *décide* que le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et qu'il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du Programme;

7. *Prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie à l'intention des pays à revenu intermédiaire, dont il est fait mention dans la décision 2010/3 relative aux arrangements en matière de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets;

8. *Rappelle* la décision 2009/22 et *prie* le PNUD d'appliquer ses dispositions dans le cadre des activités de suivi définies dans la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;

9. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour renforcer le cadre de résultats du budget d'appui biennal, et *encourage* le Programme à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

10. *Rappelle* la décision 2008/1, dans laquelle il a implicitement décidé que les prochains budgets des activités de gestion devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport au montant total des ressources et *constate avec inquiétude* l'augmentation prévue en 2010-2011;

11. *Prend note avec satisfaction* des réductions en volume des dépenses de gestion pour 2010-2011, et *prie* le PNUD de lui présenter des informations sur la réalisation de nouveaux gains d'efficacité, et de réduire, dans la mesure du possible, les augmentations des dépenses au titre des ressources ordinaires dans les futurs budgets;

12. À cet égard, *salue* l'initiative prise par l'Administratrice de définir des orientations en vue de faire du PNUD une organisation toujours plus réactive, pertinente et efficace, jouant un rôle moteur dans le système de développement des Nations Unies, et *salue aussi* l'intention qu'elle a exprimée d'entreprendre un examen approfondi du PNUD concernant plusieurs initiatives majeures lancées à l'échelle de l'organisation, qui sont décrites au paragraphe 18 du document DP/2010/3, notamment en matière de gestion des ressources humaines, et *envisage avec plaisir* d'y participer;

13. *Prie* le PNUD de tenir pleinement compte des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment sur la nécessité de bien distinguer les gains d'efficacité des économies, comme cela est indiqué au paragraphe 16 du document DP/2010/4;

14. *Prend note* de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de fournir une analyse globale des ressources ordinaires et autres ressources, et *prie* le PNUD de donner un meilleur aperçu du montant total du budget, en particulier en ce qui concerne les fonctions harmonisées;

15. *Se félicite* de l'augmentation des taux de recouvrement des coûts et *encourage* le PNUD à s'employer à améliorer encore la transparence et à augmenter la part du budget d'appui biennal qui est financée au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts;

16. *Prie* le PNUD de fournir, dans les budgets à venir, des informations sur l'utilisation effective des fonds durant l'exercice biennal précédent, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan de ressources et le *prie aussi* de continuer d'améliorer la transparence du budget et la justification de l'emploi des fonds;

17. *Constate avec plaisir* que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses, notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et à cet égard, souligne qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables;

18. *Prie aussi* le PNUD de continuer à évaluer les besoins et à fournir un financement et un personnel suffisants pour ses fonctions essentielles de contrôle, notamment les fonctions de déontologie, d'évaluation, d'audit et d'enquête;

19. *Attend avec intérêt* de recevoir du PNUD un projet de budget intégré pour la période commençant en 2014.

22 janvier 2010

2010/2

Note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;
2. *Rappelle* ses décisions 2009/22 et 2009/26 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de l'ensemble des éléments énoncés dans ces décisions;
3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de le tenir informé des progrès accomplis;
4. *Décide* d'inclure le rectificatif de la matrice de résultats du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2010-2011 (DP/FPA/2009/10/Corr.1) dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

2010/3

Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011 (DP/2010/5) et des deux principaux axes d'intervention qui y sont décrits : a) accroissement de la marge de manœuvre et de la capacité d'adaptation aux besoins des pays de programme; et b) nouveaux efforts de rationalisation du cadre de programmation dans le contexte des catégories de dépenses qu'il a approuvées dans sa décision 2009/22;
2. *Approuve* la prolongation de deux ans du cadre de programmation qui porterait sur la période 2008-2013, sous réserve des dispositions de la présente décision, l'objectif étant de l'aligner sur le cycle de programmation du plan stratégique étendu et la feuille de route commune PNUD/FNUAP/Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'établissement d'un budget intégré en 2014 et au-delà;
3. *Approuve* les catégories d'activités et de dépenses proposées au paragraphe 42 b) du document DP/2010/5, étant entendu qu'elles pourront être révisées comme prévu au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* le PNUD de lui présenter afin qu'il l'étudie, un deuxième examen du cadre de programmation à la deuxième session ordinaire de 2011, et d'y inclure, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013, portant sur :
 - a) Une éventuelle amélioration des critères utilisés dans la méthode de calcul des MCARB-1;

b) Un appui renforcé aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu au titre de l'enveloppe des ressources affectées à la programmation;

c) Une stratégie d'appui renforcé aux pays à revenu intermédiaire conformément aux résolutions 63/223 et 64/208 de l'Assemblée générale, et la nécessité de mieux équilibrer les principes d'universalité et de progressivité;

d) Des solutions permettant de réaffecter les rubriques fixes énoncées à l'annexe I du document DP/2010/5;

e) Le renforcement de l'aide aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, notamment dans le cadre des interventions en réponse à une crise soudaine, de la prévention des conflits, de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement rapide;

f) L'intégration des activités de programme du Fonds d'équipement des Nations Unies grâce à la création d'une allocation spécifique;

5. *Décide* que, en cas d'urgence, l'Administrateur peut, en accord avec le gouvernement concerné, réaffecter des ressources d'activités approuvées et de fonds non engagés, qui ont déjà été allouées au pays, à des opérations de secours d'urgence ou de reconstruction conformes au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, sur lesquelles il lui sera fait rapport à sa session ultérieure;

6. *Attend* avec intérêt une proposition de l'administration concernant un cadre de ressources intégré qui devra être présenté conformément au paragraphe 19 de la décision 2010/1;

7. *Prie* le PNUD de le consulter régulièrement en vue d'informer les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et de tenir pleinement compte de leurs vues.

22 janvier 2010

2010/4

Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Rappelle* la résolution 63/311 relative à la cohérence du système des Nations Unies;

3. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale) et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

4. *Se félicite* des efforts déployés par le PNUD en ce qui concerne la recherche, la production de connaissances et la formation s'agissant des conséquences du changement climatique et de la crise économique et financière pour les femmes et les hommes et *encourage* le Programme à participer à des

activités similaires visant à faire le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de 2010.

5. *Se félicite* des investissements récemment consacrés aux capacités de conseils en matière d'égalité des sexes et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les bureaux régionaux et spécialisés s'inspirent de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes pour établir des plans d'action pluriannuels dans leur région respective ou leur domaine d'intervention;

6. *Se félicite* de la mise au point et de l'utilisation du « marqueur de l'égalité hommes-femmes » du PNUD pour évaluer plus précisément l'impact des ressources allouées et des dépenses sur l'égalité des sexes, comme suite à sa décision 2006/3, et *prie* le Programme de le tenir informé des progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel de l'Administratrice et des rapports oraux à venir sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Se félicite* de la poursuite de l'action menée par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administratrice, pour évaluer les résultats obtenus dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les échelons supérieurs de l'administration demeurent mobilisés de sorte que le PNUD n'épargne aucun effort pour obtenir les meilleurs résultats possible dans ce domaine;

8. *Prie instamment* l'Administratrice de proposer d'autres mesures, notamment d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à s'assurer qu'une plus grande attention est accordée à la mise en œuvre de cette politique;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique, à sa première session ordinaire tenue chaque année.

22 janvier 2010

2010/5

Application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en matière de recouvrement des coûts (DP/2010/6);

2. *Recommande* au FENU d'adopter les catégories de dépenses dont il a approuvé l'usage au PNUD dans sa décision 2009/22;

3. *Constate avec satisfaction* que le FENU continue d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, et *encourage* l'administration du Fonds à intensifier ses efforts pour s'attaquer aux nouveaux problèmes auxquels ces pays doivent à présent faire face;

4. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion, et *l'encourage* à intensifier encore ses efforts.

22 janvier 2010

2010/6

Projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, des résultats de gestion, des indicateurs et des ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/7);

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis par UNIFEM pour améliorer la présentation axée sur les résultats du budget d'appui biennal et à cet égard, *se félicite* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (DP/2010/5);

3. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par UNIFEM pour accroître le nombre des gouvernements versant des contributions au titre des ressources ordinaires, qui a été porté de 49 à 101 entre 2007 et 2009, et *encourage* le Fonds à mettre en commun avec les autres fonds et programmes des Nations Unies sa stratégie de communication qui s'est avérée efficace;

4. *Approuve* l'affectation au financement du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 d'un crédit d'un montant brut de 39,8 millions de dollars prélevé sur les ressources ordinaires, lequel, déduction faite du montant estimatif de 7,1 millions de dollars de recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui, serait ramené à 32,7 millions de dollars;

5. *Approuve* le prélèvement sur les ressources ordinaires d'un montant de 1,6 million de dollars destiné à financer les mesures de sécurité prescrites par l'ONU et un autre de 600 000 dollars destiné à financer les dépenses découlant de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public et la mise à niveau du système Atlas comme indiqué dans le projet de budget;

6. *Décide* que le montant du crédit ouvert servira à atteindre les résultats spécifiés au titre des fonctions décrites dans le projet de budget;

7. *Prie* UNIFEM de contrôler le niveau des contributions toutes sources confondues, en particulier au titre des autres ressources, et, en raison de l'imprévisibilité de ces ressources, de faire preuve de prudence lorsqu'il prévoit des augmentations d'effectifs;

8. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires d'UNIFEM pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

9. *Prie aussi* la Directrice exécutive de collaborer avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de lui présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des dépenses entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'UNIFEM;

10. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds, en

a) Améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) Communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, de leur montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) Donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts indirects variables et fixes des activités d'UNIFEM pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

11. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

2010/7

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/9) et du fait qu'il a été établi selon la méthode harmonisée de budgétisation axée sur les résultats;

2. *Approuve* le montant cible des ressources prévues pour atteindre les objectifs et résultats stratégiques définis dans le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2010-2013;

3. *Approuve* un montant de 5 millions de dollars comme objectif des recettes nettes de l'exercice 2010-2011;

4. *Décide* de suspendre jusqu'au 31 décembre 2011 les règles de gestion financière 109.01, 109.02, 109.03, 109.05, 121.01 c), 121.01 d) et 121.01 f), ainsi que les règlements financiers 21.01, 21.06 et 21.07, et de les rétablir automatiquement le 1^{er} janvier 2012;

5. *Rappelle* sa décision 2008/35 relative à la structure de gouvernance de l'UNOPS, et *prend note* du désir ultérieur qu'ont eu les États Membres d'instituer un débat distinct consacré à l'UNOPS durant ses sessions, et de renommer le Conseil de manière à inclure l'UNOPS dans son titre, comme suite à sa décision 2008/35;

6. *Prend note* des communications envoyées par le Directeur exécutif de l'UNOPS et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, à la demande du Bureau du Conseil d'administration, concernant les aspects de procédure et de fond liés à un éventuel changement de nom;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de solliciter l'avis du Secrétaire général de l'ONU sur cette question aux fins de son approbation, et de l'en informer avant la mi-février 2010, ainsi que de le renseigner sur la portée et le contexte de la structure de gouvernance de l'UNOPS;

8. *Décide* d'organiser une réunion informelle sur les renseignements fournis conformément au paragraphe 7, deux semaines après la communication de ces renseignements à ses membres;

9. *Décide en outre* que si, dans les deux semaines précédant la réunion informelle visée au paragraphe 8, aucun de ses membres n'a formulé d'objection, son titre sera modifié de manière à y inclure l'UNOPS, qu'il faudrait ajouter une référence à l'UNOPS lorsqu'on fait référence à un fonds ou un programme dans le cadre des fonctions du Conseil d'administration dans les fonctions des conseils d'administration, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, et qu'il transmettra à l'Assemblée générale une recommandation à cet effet, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

22 janvier 2010

2010/8

Rapport commun de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2010/5);

2. *Rappelle* sa décision 2009/3 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice administrative du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5);

3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer dans son intégralité la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

4. *Se félicite* Des progrès accomplis par le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne leur contribution à la réalisation de l'examen triennal complet;

5. *Salue* les efforts faits par le PNUD et le FNUAP pour inclure dans le rapport au Conseil économique et social une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et *demande* que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents qu'ils lui soumettent;

7. *Prie aussi* le PNUD et le FNUAP d'inclure dans leurs prochains rapports des recommandations visant à améliorer encore la réalisation de l'examen triennal complet;

8. *Décide* de transmettre le rapport susvisé (E/2010/5) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;

9. *Demande par ailleurs* à l'Administratrice du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, en consultation avec la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'étudier les moyens d'améliorer et de simplifier encore la présentation de leurs rapports, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, notamment sa résolution 2008/2, et d'établir en 2010 un document proposant des solutions à cet égard, qui sera soumis à son examen.

22 janvier 2010

2010/9

Rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007

Le Conseil d'administration,

S'agissant du PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007 (DP/2010/11);

2. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD en 2008-2009 en ce qui concerne les 11 priorités en matière d'audit;

3. *Prend note* de l'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.1);

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'investir dans le recrutement stratégique et la formation professionnelle du personnel et à poursuivre dans la voie des améliorations introduites ces dernières années pour faire face aux risques identifiés lors des audits.

S'agissant du FNUAP :

5. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007 (DP/FPA/2010/15) et des autres mesures envisagées par le FNUAP à cet égard.

S'agissant de l'UNOPS :

6. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2010/14);

7. *Note* les progrès accomplis jusqu'ici.

S'agissant du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :

8. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à prêter une attention particulière, dans les rapports qu'ils établiront, aux recommandations qui revêtent un rang de priorité élevée, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'inclure, dans les annexes des rapports à venir, des citations intégrales des recommandations d'audit et les mesures adoptées par la suite, y compris, le cas échéant, les recommandations qui n'ont pas été acceptées.

22 janvier 2010

2010/10

Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects;

2. *Prend note* du rapport sur l'examen de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects (DP/FPA/2010/16);

3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, parce qu'elles ne sont pas liées, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés au moyen d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/26 sur le budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle celui-ci priait la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui biennal du Fonds pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré, en fournissant notamment des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, par exemple des informations actualisées sur les coûts indirects variables des activités du FNUAP, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Note avec satisfaction* que la question du recouvrement des coûts a été intégrée dans la feuille de route présentée à la présente session afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les décisions 2009/22 et 2009/26, notamment celui consistant à établir un budget unique intégré;

6. *Note aussi* avec satisfaction que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses,

notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et, à cet égard, *souligne* qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables.

22 janvier 2010

2010/11

Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la lettre en date du 9 février 2007, signée par l'Administrateur du PNUD et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, dans laquelle ceux-ci décidaient de renforcer leur collaboration et leurs relations de partenariat afin d'appuyer les activités menées par les organismes des Nations Unies pour réduire la pauvreté et créer d'autres emplois décents;

2. *Prend note avec satisfaction* de la résolution 2009/L.24 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci prie les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées de prendre en compte le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs politiques et leurs programmes;

3. *Prie* le PNUD de continuer à accorder la priorité aux recommandations figurant dans le Pacte mondial pour l'emploi, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, et d'intégrer le Pacte dans ses activités opérationnelles lors de la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2008-2013;

4. *Prie* l'Administratrice de définir et d'exécuter des activités visant à renforcer la coopération et la coordination interorganismes au niveau national, en consultation avec les pays de programme, qui peuvent intégrer judicieusement le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs activités opérationnelles et mettre en évidence les liens thématiques avec le programme de protection sociale minimale à l'échelle mondiale;

5. *Prie en outre* le PNUD de faire le bilan, dans le rapport annuel de l'Administrateur, des initiatives qu'il a mises en œuvre en vue de donner suite à la présente décision.

22 janvier 2010

2010/12

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2010, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2010 :

Président : S. E. M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Farid Jafarov (Azerbaïdjan)

Vice-Président : M^{me} Claude Lemieux (Canada)

Vice-Président : S. E. M. Atoki Ileka (République démocratique du Congo)

Vice-Président : M. Muhammad Ayub (Pakistan)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2009 (DP/2010/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2010 (DP/2010/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2010;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2010 :

Session annuelle : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 30 août-3 septembre 2010

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2010/1 sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4);

Point 3

Arrangements de programmation (PNUD)

Adopté la décision 2010/3 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011;

Point 4

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2010/4 concernant le rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Ouganda
 Europe et Communauté d'États indépendants : Roumanie
 Amérique latine et Caraïbes : Argentine et Guatemala
 Approuvé le programme régional suivant :
 États arabes : Descriptif de programme régional pour les États arabes

Point 6
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2010/5 sur la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts.

Point 7
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2010/6 sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4).

**Débat consacré au Bureau des Nations Unies
 pour les services d'appui aux projets**

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2010/7 sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/10).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Points 2 et 11
**Questions financières, budgétaires et administratives
 (PNUD et FNUAP)**

Adopté la décision 2010/2 sur la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré.

Point 9
Rapport au Conseil économique et social

Adopté la décision 2010/8 sur le rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Point 10

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2010/9 concernant les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007.

Point 13

Questions diverses

Adopté la décision 2010/11 sur l'action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi.

Débat consacré au FNUAP

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2010/10 sur le bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects.

Point 12

Programme de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Ouganda
Amérique latine et Caraïbes : Guatemala

Réunion commune

Tenu une réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 15 et 18 janvier 2010, afin d'examiner les thèmes suivants : a) « Unis dans l'action » : renforcer la riposte nationale à la violence sexiste, et présentation par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie du descriptif de programme de pays; b) changement climatique; c) surmonter la crise économique et financière : sécurité alimentaire et systèmes de protection; d) bilan des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tenu les réunions d'information informelles suivantes :

Réunion d'information informelle sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD

Plan de travail provisoire

Conseil d'administration du PNUD/FNUAP

Session annuelle de 2010 (21 juin-2 juillet 2010, Genève)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 21 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2010
		14	Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel la Directrice exécutive pour 2009; progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique 2008-2013 • Examen statistique et financier, 2009 • Rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2009
	15 heures-18 heures		Réunion-débat spéciale organisée par le FNUAP sur le thème « Éliminer la pauvreté : de l'importance de la santé sexuelle et procréative »
Mardi 22 juin	10 heures-13 heures	14	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>)
		15	Engagements de financement en faveur du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà
	15 heures-17 heures	17	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport biennal sur l'évaluation (décision 2009/18) • Réponse de l'administration (décision 2009/18) • Plan d'évaluation biennal (décision 2009/18)
Mercredi 23 juin	10 heures-13 heures	16	Débat consacré au FNUAP (<i>suite</i>) Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptif de programme de pays et prorogation de programmes de pays

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 h 30-16 h 30		Réunion-débat sur le rôle joué par le PNUD et le FNUAP pour renforcer les capacités et améliorer l'efficacité des programmes d'aide et de développement
	16 h 30-18 heures		Manifestation parallèle conjointe consacrée aux actions humanitaires et aux interventions d'urgence
Jeudi 24 juin			Débat consacré au PNUD
	10 heures-13 heures	2	Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administrateur • Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2009 • Annexe statistique • Rapport oral sur le rôle du PNUD en matière de prévention des conflits et de relèvement <ol style="list-style-type: none"> a) Vue d'ensemble b) Rôle du PNUD dans les situations consécutives à un conflit : exposé présenté par la République démocratique du Congo
	15 heures-16 h 30	2	Rapport annuel de l'Administrateur (<i>suite</i>)
	16 h 30-18 heures	3	Engagements de financement en faveur du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà • Exposé sur les instruments de financement
Vendredi 25 juin			Débat consacré au PNUD (suite)
	10 heures-midi	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation • Examen de la politique d'évaluation du PNUD et réponse de l'administration
	Midi-13 heures	18	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Rôle des bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP
	15 heures-17 heures	12	Débat commun Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes, notamment mise en œuvre de la décision 2008/37, et réponses des administrations

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	17 heures-18 heures	18	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions
Lundi 28 juin			Débat consacré à l'UNOPS
	10 heures-13 heures	11	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif
	15 heures-17 heures	13	Débat commun (suite) Visites sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapports concernant les visites sur le terrain
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Mardi 29 juin			Débat consacré au PNUD (suite)
	10 heures-13 heures	10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Directrice exécutive
	15 heures-18 heures	6	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptif de programme régional/de pays • Prorogation de programmes de pays
Mercredi 30 juin	10 heures-13 heures	9	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administrateur
	15 heures-17 heures	8	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel axé sur les résultats
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Jeudi 1^{er} juillet	10 heures-11 h 30	5	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
	11 h 30-13 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
	15 heures-17 heures	7	Rapport du Bureau de la déontologie du PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Bureau de la déontologie
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 2 juillet	10 heures-13 heures	18	Questions diverses
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2010• Clôture de la session
